



Cité des Sciences Vertes
Formation - Expérimentation - Production

Titre
Apiculteur



Titre Apiculteur Développement du cheptel

Le profil demandé

Pré requis

- 18 ans au moins

Diplôme

- De niveau 5 avec 1 an d'expérience professionnelle dans le milieu agricole ou 3 ans dans un autre secteur sauf si capacité professionnelle agricole obtenue (aucune expérience professionnelle requise)

Les atouts

- Une formation professionnalisante en 7 mois
- Une reconversion professionnelle et une évolution de carrière assurées
- Au CFPPA d'Auterive, une insertion professionnelle de 90 % (données 2011-2014)

Diplôme de niveau 4

Lieu de formation : CFPPA Auterive

Durée : 8 mois, à partir de janvier

Rythme : 560h au CFPPA, 420h en exploitation apicole

Admission

Dossier de candidature à déposer dans les plus brefs délais

Tests écrits

Entretien individuel permettant d'étudier le projet professionnel du candidat



Les métiers visés

- Apiculteur professionnel
- Agriculteur souhaitant développer des compétences dans le domaine de l'apiculture ou diversifier son activité

Les perspectives

- Devenir salarié d'une entreprise du secteur agricole et/ou apicole
- S'associer avec un entrepreneur
- Créer sa propre structure d'exploitation apicole

Les modalités de financement

Selon votre situation et votre profil, vous pourrez prétendre à différentes modalités de financement.

Vous pouvez dès à présent consulter le site du Pôle Emploi, du Conseil Régional, du Ministère du travail, ou de l'OPCA à laquelle votre entreprise est affiliée.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous orienter vers les solutions les plus adaptées.



Le programme

Gérer le cheptel

- Apprécier le potentiel du cheptel / Visiter les ruches
- Installer les ruchers / Choisir l'emplacement des ruches / Remplir les formalités administratives
- Gérer l'aspect sanitaire / Elevage et sélection des abeilles / Maintenir, renouveler ou développer le cheptel / Diagnostiquer l'état sanitaire / Préparer l'hivernage

Produire du miel

- Etiqueter le miel suivant les réglementations en vigueur
- Diagnostiquer le territoire afin de créer une exploitation viable
- Construire un circuit de production

Diversifier sa production

- Production de pollen et de gelée royale / Pollinisation dirigée
- Transformation des produits de la ruche

Commercialiser les produits de la ruche

- Commercialiser les produits de la ruche. Analyser le marché
- Conditionner et étiqueter. Choisir les circuits de distributions

Créer et gérer son exploitation

- Gérer et créer son exploitation / Construire son projet d'installation

Organisation de la formation

Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Cours avec des formateurs expérimentés
- Mises en situations professionnelles
- Visites d'exploitations professionnelles apicoles du réseau de l'ADAM ainsi que des rencontres avec des professionnels, et des conférences diverses

Spécificités en termes d'équipements

- Une exploitation agricole, avec ses 150 ruches et sa miellerie sur le complexe d'enseignement agricole d'Auzeville
- 40 ruches sur le CFPPA d'Auterive
- Des équipements de protection adaptés

Charte d'accueil du public handicapé

Le CFPPA a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée. Personne à contacter : Aude JAMIN.



CFPPA Auterive - Cité des Sciences Vertes
50 Route de Grazac - 31190 Auterive - Tél. 05 61 50 62 78
cfppa.auterive@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr

